



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
1/LCCE/86

Le 30 octobre 2009

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres
du Secteur des radiocommunications participant aux travaux
de la Commission d'études 1 des radiocommunications**

- Objet: Commission d'études 1 des radiocommunications**
- **Proposition d'adoption par correspondance d'un projet de nouvelle Recommandation et d'un projet de Recommandation révisée**
 - **Proposition de suppression d'une Recommandation**

A sa réunion qu'elle a tenue le 24 septembre 2009, la Commission d'études 1 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption d'un projet de nouvelle Recommandation et d'un projet de Recommandation révisée, conformément au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (Adoption par une Commission d'études par correspondance). Les titres et les résumés des Recommandations sont donnés dans l'Annexe 1. En outre, la Commission d'études a proposé la suppression d'une Recommandation, comme indiqué dans l'Annexe 2.

La période d'examen se terminera le 30 décembre 2009, deux mois après la diffusion de ce texte. Si aucune objection n'est reçue des Etats Membres pendant la période d'examen, la procédure d'approbation par consultation du § 10.4.5 de la Résolution UIT-R 1-5 sera engagée. Néanmoins, tout Etat Membre qui a des objections à émettre concernant la poursuite de la procédure d'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'en communiquer le motif au Directeur et d'indiquer les modifications éventuelles à apporter au texte, afin qu'une solution puisse être trouvée.

Toute organisation Membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe 1: Titres et résumés du projet de Recommandations

Annexe 2: Recommandation qu'il est proposé de supprimer

Documents joints: Documents 1/71(Rév.1) et 1/72(Rév.1), sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titres et résumés des projets de Recommandations

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[DVB-T-COVERAGE]

Doc. 1/71(Rév.1)

Mesures de la couverture DVB-T et vérification des critères de planification

Cette Recommandation décrit les méthodes utilisées pour mesurer la couverture DVB-T et pour évaluer ces mesures.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1753

Doc. 1/72(Rév.1)

Méthode pour mesurer le bruit radioélectrique

La version actuelle de la Recommandation UIT-R SM.1753 contient des méthodes pour mesurer le bruit radioélectrique mais elle se limite à la mesure du bruit gaussien. Cette révision de la Recommandation se fonde sur les dernières connaissances acquises dans ce domaine complexe et décrit comment mesurer et évaluer toutes les composantes du bruit radioélectrique, y compris le bruit impulsif.

Annexe 2

Recommandation qu'il est proposé de supprimer

Recommandation UIT-R	Titre
SM.1538-2	Paramètres techniques et de fonctionnement et fréquences nécessaires pour les dispositifs de radiocommunication à courte portée.
